

Formulaire d'inscription 2022 / 2023

Envoyer à : FFRandonnée Comité Côte-d'Or
9, rue Jean-Renoir – 21000 Dijon

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Sexe : Féminin Masculin

Adresse :

.....

CP : Ville :

Mail :@.....

Accepte de recevoir de l'information FFRando: oui non

Accepte de recevoir de l'information des partenaires

FFRando : oui non

Les membres de la famille (Conjoint ou concubin. Enfants et petits-enfants de moins de 25 ans) compris dans la licence familiale sont :

1/ Nom Prénom

Sexe : F M Date naissance

2/ Nom Prénom

Sexe : F M Date naissance

3/ Nom Prénom

Sexe : F M Date naissance

4/ Nom Prénom

Sexe : F M Date naissance

5/ Nom Prénom

Sexe : F M Date naissance

Bulletin d'adhésion 2022 / 2023

Envoyer à : FFRandonnée Comité Côte-d'Or
9, rue Jean-Renoir – 21000 Dijon

CONTACTS :

Tél : 03 80 41 48 62

Mél : cote-dor@ffrandonnee.fr

Site : www.cotedor-randonnee.com

www.facebook.com/cotedor.randonnee

Je souscris à la licence

Licence Comité
individuelle RC + AC
37,00 €

Licence Comité
Familiale RC + AC
73,80 €

*Je note que la licence est valable jusqu'au 31/08/2023 et que
l'assurance rattachée est valable jusqu'au 31/12/2023*

Je souhaite m'abonner à *Passion Rando
magazine* pour 4 numéros annuel au tarif
préférentiel de 10,00 €

▶ Je joins un chèque de € (*montant total*)

Libellé à l'ordre de : CDRP21

Le certificat médical

Attestation

C'est ma **première demande de licence** : je joins un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre datant de moins d'1an.

Je renouvelle ma licence. Mon certificat médical est valable 3 ans sous conditions :

J'ai répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé ci-joint. Je transmets la présente attestation en même temps que ma demande de renouvellement de licence et je n'ai pas à fournir de nouveau certificat médical.

J'ai répondu OUI à une ou plusieurs questions, je joins un **certificat médical**.

Questionnaire de santé « QS-SPORT »

Préalable au renouvellement de licence

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par **OUI** ou par **NON**.

DURANT LES 12 DERNIERS MOIS

OUI **NON**

1| Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?

2| Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?

3| Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?

4| Avez-vous eu une perte de connaissance ?

5| Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?

6| Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?

A CE JOUR

OUI **NON**

7| Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenue durant les 12 derniers mois ?

8| Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?

9| Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

NB : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié. **Partie à conserver par l'adhérent.**

Licence Comité FFRandonnée et ses garanties

individuelle ou familiale
Assurance responsabilité civile (RC)
Assurance accidents corporels (AC)

Pour toute question concernant vos garanties
d'assurance contactez :

GRAS SAVOYE Tél : 09 72 72 01 19-ffrandonnee@grassavoie.com
ou consulter le site ffrandonnee.fr

Domaine des garanties

Activités assurées

- Pratique de la randonnée pédestre dans le monde entier, restriction pour certain pays.
- Pratique de la randonnée pédestre à pied, en raquettes à neige, de toute durée, avec ou sans animateur encadrant (avec hébergement en tout gîte, camping et bivouac), de la randonnée avec des publics souffrant de handicap ou ayant besoin d'une activité adaptée; participation au Rando Challenge®; et au Longe-Côte, pratique du ski nordique (ski de fond sur pistes damées et balisées, tout déplacement à ski nordique en terrain enneigé), de la randonnée nordique (promenade, randonnée), du raid nordique, de toutes les formes de marche (nordique, afghane, ensemble de marches d'endurance dont Audax, ensemble de marches rapides), du trekking, du géocaching; du cani rando (assistance à la marche par traction animale) de la marche aquatique côtière ou longe côte® (activité sportive qui consiste à marcher en mer avec une hauteur d'eau au niveau du diaphragme).
- La pratique en autonomie de la randonnée sous toutes les formes décrites précédemment, donc en dehors des programmations officielles de l'association dont sont membres les assurés (l'animation ou l'encadrement d'un groupe sur initiative personnelle étant exclu)
- Randonnée avec animaux de bât : ânes, mulets, lamas, dromadaires, pour port de charge y compris des enfants.
- Plus généralement, les pratiques de loisirs en plein air : camping footing, boules, pêche, golf, équitation en manège, patinage sur glace et à roulettes, roller skating, luge, tennis, tennis de table, baignade, barque, jeux de plage, voile, surf, plongée en apnée, parcours acrobatique dans les arbres dans les structures professionnelles (sauf sous couvert d'une association affiliée à une fédération reconnue pour cette discipline).
- Réunions associatives statutaires, de gestion, de travail ou récréatives. (Assistance Rapatriement : non)
- Le trajet A/R « domicile-lieu de la réunion ou l'activité associative » est couvert. La Responsabilité Civile du titulaire de la licence est ainsi assurée pour le trajet sans pouvoir se substituer à l'assurance automobile obligatoire. (Assistance Rapatriement : non)
- Mais sont exclus :**
- Les parcours de randonnée glaciaire, de via ferrata et corda, les canyons aquatiques, tout parcours exigeant l'utilisation d'un matériel spécifique de sécurité à l'alpinisme, l'utilisation de techniques de progression nécessaires pour cheminer sur glaciers, zones rocheuses escarpées, canyons.
- L'encadrement d'un groupe en dehors du cadre associatif.

Nature et montants des garanties

Responsabilité civile à l'égard des tiers et des licenciés

- Tous dommages confondus : 20 000 000 €.
- Dommages matériels et immatériels consécutifs résultant d'accident et d'incendie ou dégâts des eaux, hors des locaux permanents : 5 000 000 €.
- Dommages aux biens confiés : 50 000 € (franchise 50 €).

Frais de recherche et de secours : 7 500 €

Défense pénale et recours contre un tiers : 50 000 € (franchise : Néant)

Accidents corporels

- Décès (frais d'obsèques) 5000 €.
- Invalidité permanente :
 - jusqu'à 65% : sur la base de 20 000 € x taux d'invalidité.
 - de 65 à 100 % : versement intégral de 30 000 €.
- Frais de traitement (sous déduction des prestations sociales et mutualistes) :
 - 150 % du tarif conventionnel de la Sécurité Sociale
 - prothèses dentaires : 200 € par dent (maximum 4)
 - lunetterie : 100 € par monture et 150 € par verre ou lentille. - autres prothèses : 200 €
- Remboursement des frais médicaux prescrits médicalement et non pris en charge par la Sécurité Sociale :
- Frais de transport : 1 500 €. Autres frais : 1500 €

Dommages matériels concomitants à un accident corporel pour le matériel nécessaire à la pratique:

800 € dont 200 € pour les Lunettes non correctrices, avec une franchise de 30 € non applicable pour le matériel de sécurité et le matériel utilisé par un licencié souffrant de handicap ou ayant besoin d'une activité adaptée.

Assistance en cas d'accident ou de maladie, sous réserve que :

- La maladie ou l'accident survient en France métropolitaine ou à l'étranger,
 - entraîne une hospitalisation y compris en ambulatoire,
 - le séjour du licencié soit inférieur à un mois à l'étranger et à 90 jours en France.
- Rapatriement et transport sanitaire (frais réels)
- Frais d'hébergement d'une personne restée au chevet du bénéficiaire : 15 nuits d'hôtel à 200 €, soit 3000 €
- Présence d'un proche au chevet du bénéficiaire (transport aller/retour) (frais réels)
- Rapatriement du corps (frais réels)
- Remboursement complémentaire des frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger : 20 000 € porté à 75000€ pour les USA, Canada, Japon.
- Avance de caution pénale à l'étranger : 50 000 €
- Retour anticipé du bénéficiaire

La licence Comité Côte-d'Or



Permettre aux randonneurs qui pratiquent seuls, en famille ou entre amis, d'adhérer à la **Fédération Française de la Randonnée Pédestre**

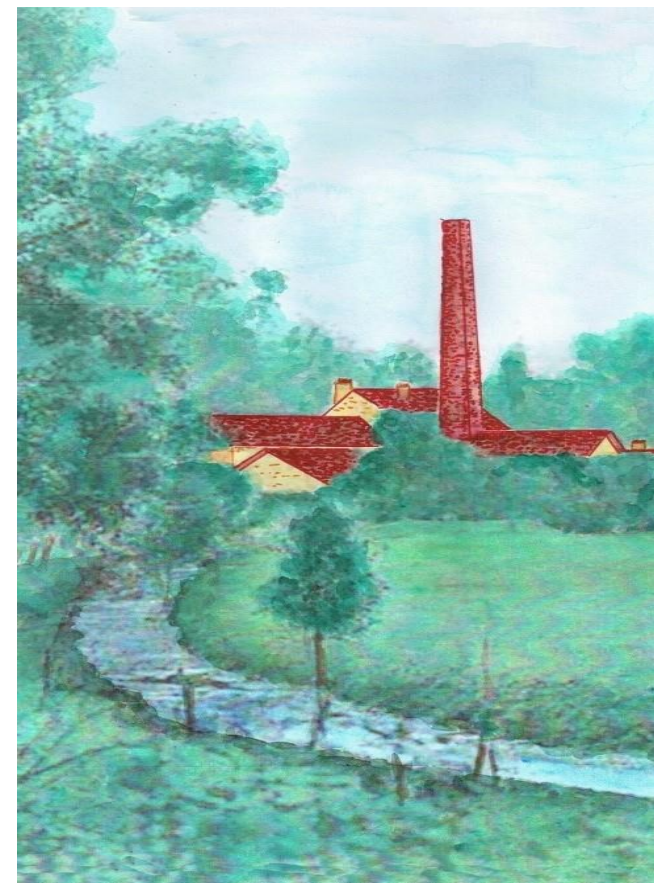
Souscrire à la licence Comité c'est :

- Bénéficier d'une **assurance** adaptée en France et à l'étranger (responsabilité civile et accidents corporels).
- **Soutenir la FFRandonnée** et ses **bénévoles** dans leurs missions de **balisage** et d'**entretien des sentiers** de randonnée pédestre.
- Défendre la pratique de la randonnée en Côte-d'Or et en France.
- Participer aux séjours et voyages organisés par les différentes instances de la FFRandonnée (département, région, national)
- Participer à la vie associative du comité départemental
- Être informé de l'actualité de la randonnée en Côte-d'Or grâce à la Gazette, au site internet et à Facebook
- Bénéficier de **réductions** auprès des partenaires de la FFRandonnée (voir ffrandonnee.fr).
- Accéder aux formations dispensées aux niveaux départemental, régional et national : se référer au site dédié de chaque instance.
- Pouvoir s'abonner à « Passion Rando » pour 8€ par an au magazine trimestriel édité par la FFRandonnée,
- Pouvoir s'abonner à GR @ccess, pour 10€ par mois ou 18€ par an, c'est le nouveau service de la FFRandonnée pour choisir et préparer sa randonnée itinérante.
- Consulter la boutique ffrandonnee.fr et mongr.fr

FFRandonnée 
les chemins, une richesse partagée
Côte-d'Or
9 rue Jean Renoir - 21000 Dijon

Licence COMITE Côte-d'Or

Bulletin d'adhésion 2022 / 2023



Ensemble, pratiquons les sentiers de Côte-d'Or

Rejoignez nous...
randonnez l'esprit libre

